

CDEN Rythmes scolaires

Vendredi 14 juin 2013

Etaient présents :

Représentants des personnels : **Pour la FSU 23** : Jérôme AYMARD, Annette CARTIER, Fabrice COUEGNAS, Trémour DUVAL, Sandrine GORGEON, Lucile GUILLEMIN, Stéphane PICOUT, Christophe RUBY, pour le SE-UNSA : Paul GIANGIOBBE, Laurent LAFAYE

Représentants des maires : Pierre BRIGNOLAS (Lavaveix), J. Marie LE GUIADER (Saint Amand),

Représentants du conseil général : André MAVIGNIER (vice président), Laurent DAULNY, René ROULLAND, Nicolas SIMONNET,

Représentants du conseil régional : Armelle MARTIN,

Représentants des parents : Caroline FRITZ, Sylvie SERGEANT (FCPE)

Représentant des DDEN : Robert JEAN

Pour la Préfecture : Madame La Préfète,

Pour la DSDEN : Madame la DASEN, IEN Guéret 1, IEN Guéret 2, IEN Aubusson, Monsieur le Secrétaire Général, Françoise LASSEUR (Médecin Conseillère Technique), Eric CHAZAL (Chargé de mission rythmes scolaires)

Étaient absents : J. Claude DUGENEST (maire de Fresselines), Didier BARDET (maire de Fleurat), Patrick AUBERT (conseiller général de St Sulpice les Champs), M. Hélène LAWNIZACK (FCPE), Didier BRANCA (FCPE), Olivier DURAND (FCPE), Virginie LAYADI (FCPE), Bruno NOBLE (FCPE), Annie LALANDE (FCPE), Michel BACH (personnalité nommée par le Préfet)

1) Déclaration préalable de la FSU23

« Madame la Préfète, Madame le Directeur Académique,

La loi sur la Refondation de l'École s'est faite sans les enseignants qui n'ont pas été consultés et ce malgré les demandes répétées du SNUipp-FSU. Lors du vote au Conseil Supérieur de l'Éducation, la FSU s'est abstenue, marquant ainsi sa reconnaissance des points positifs mais faisant aussi état de ses insuffisances. En ne recueillant que 5 voix sur plus de 60 votants, le décret relatif à l'aménagement du temps scolaire a été désavoué par la communauté éducative du CSE. Pour sa part, la FSU a voté contre. Non par corporatisme, ni par une hostilité a priori à tout changement... Bien au contraire ! Transformer l'École pour la réussite de tous est l'axe de notre Fédération depuis sa création. La question des rythmes scolaires a toujours occupé une place importante dans nos réflexions.

Voilà maintenant près de 6 mois que le décret sur les rythmes scolaires est paru. Voilà maintenant près de 6 mois que la FSU 23, via son syndicat du premier degré, le SNUipp-FSU23, réclame un véritable débat sur cette question. Voilà maintenant près de 6 mois que ce débat est refusé à l'ensemble de la communauté éducative creusoise.

En effet, vous n'avez jamais demandé que les conseils d'école, qui restent l'instance de proximité de la démocratie scolaire dans les textes réglementaires se réunissent pour donner un avis sur la décision du passage à 4,5 jours dès 2013. Vous avez délibérément laissé les maires décider seuls tout en tenant le discours du dialogue et de la concertation : cette orientation non-assumée a laissé espérer un dialogue constructif autour de cette réforme et vos pratiques sur le sujet ont constitué la première étape de la rupture de confiance entre vous et les personnels concernés. Mais l'Éducation Nationale sur le sujet ne détient pas le monopole du double langage. Des collectivités locales ont également assuré la communauté éducative de « ne rien faire contre son avis » tout en faisant bien autrement comme à La Souterraine, Masbaraud-Mérignat, Bourganeuf, Guéret,...

A l'étape des propositions d'organisation du temps scolaire, les conseils d'école qui réunissent l'ensemble de la communauté éducative ont été désavoués lorsqu'ils ont osé faire une proposition d'organisation du temps scolaire différente des propositions municipales comme le prévoit l'article 11 du décret du 26 janvier 2013.

Vous, DASEN de la Creuse avez délibérément choisi de privilégier les propositions municipales au détriment des propositions des conseils d'école. Vous avez délibérément choisi d'outrepasser vos attributions en allant chercher des propositions municipales pour certaines écoles alors que la commune elle-même n'en avait pas fait remonter. Vous avez délibérément choisi de privilégier le temps périscolaire dont vous n'êtes pas responsable au détriment du temps scolaire qui fait partie de vos attributions. Ces choix n'ont aucun fondement pédagogique et ne sont donc pas faits dans l'intérêt des élèves et de leur réussite. Vous nous parlez régulièrement de concertation et de dialogue toujours en cours : aucun parent et/ou enseignant n'a été contacté, les « coups de fil » dont on nous parle se passent entre la DSDEN et les maires... Vous avez délibérément choisi de vous couper de la confiance que pouvaient accorder les enseignants à leur hiérarchie. Ce choix va mettre durablement les personnels concernés en difficulté dans leur dialogue avec les familles. Pourtant, partout où la démocratie scolaire s'est véritablement exercée, les décisions prises font consensus et les conditions sont réunies pour que la rentrée scolaire 2013 se fasse sereinement. »

La DASEN répond alors que la tenue d'un CHSCT n'est pas une obligation et justifie son propos par la lecture d'un LONG texte réglementaire....

Fabrice COUEGNAS lui répond que ce n'est pas parce que la convocation du CHSCT n'est pas obligatoire qu'elle est interdite : il est quand même regrettable que des personnels ne sachent pas s'ils vont travailler 4 ou 5 jours, que les parents ne sachent pas comment va s'organiser la décharge du directeur... Ce ne sont pas là encore les meilleures façons de préparer la rentrée. Il indique également que cette position est d'autant plus étonnante que les 2 autres départements de l'Académie ont réuni le CHSCT notamment sur cette question des rythmes scolaires. L'UNSA soutient la demande de CHSCT.

La DASEN indique qu'elle fera en fonction de la politique académique sur le sujet : le CHSCT devrait donc être réuni avant les congés d'été.

SNUipp-FSU 23

2) Rythmes scolaires : mise en œuvre du décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans le 1^{er} degré

M. BRIGNOLAS s'exprime au nom de l'association des maires et indique qu'un partenariat magnifique s'est mis en place localement avec les communes qui ont fait le choix d'entrer dans la réforme.

Mme SERGEANT (FCPE) indique que ce qui s'est passé à Aubusson est très intéressant puisque ça va donner lieu à 2 conseils d'écoles élargis l'année prochaine.

M. Le GUIADER répond à M. BRIGNOLAS que l'on peut quand même constater qu'aucune école en RPI n'entre dans la réforme du fait des soucis importants posés par les transports pour une garderie ou des activités péri éducatives.

René ROULLAND indique que la mise en place se fait de façon très injuste puisqu'il y a une prime au premier, et moins d'argent pour ceux qui a priori auront le plus de difficultés à la mettre en place.

Fabrice COUEGNAS indique que ce sont quasi exclusivement des communes qui ont un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) qui entrent dans la réforme : elles ont déjà des personnels communaux dédiés aux activités du mercredi. Il s'agit pour elles dans un premier temps de redistribuer les heures du mercredi matin sur les 4 fins d'après midi. Ainsi donc, les communes à qui la réforme impose le plus faible surcoût sont celles qui sont les plus aidées : c'est d'une injustice sans nom... Fabrice Couégnas demande quelles réponses ont été données par le Ministère aux 2 vœux adoptés à l'unanimité lors du CDEN du 29 mai 2013 et notamment au vœu demandant la réécriture du décret pour introduire :

- « - des possibilités de dérogation sur le nombre de demi-journées (de 8 à 10)
- la primauté du conseil d'école pour garantir une organisation adaptée aux réalités locales.
- le financement par le budget de l'Etat de la réforme afin de garantir une certaine équité sur le territoire national »

La DASEN indique qu'aucune réponse n'a pour l'heure été apportée.

La DASEN donne lecture de l'ensemble des horaires des écoles dont chacun des participants avait pourtant un exemplaire... Le document présenté est identique à celui présenté lors du comité technique du 6 juin 2013.

➤ La Souterraine (L'Hermite)

La DASEN indique que le compte rendu du conseil d'école est contesté et qu'il a été soumis au service juridique du Rectorat notamment parce que tous les parents n'étaient pas présents.

Fabrice Couégnas indique que ceci démontre un profond mépris pour le travail réalisé par les personnels et s'interroge sur la validité du CDEN en cours puisque seules 2 parents d'élèves sont présentes sur 7 convoqués.

Christophe RUBY indique que le contre compte rendu rédigé par certains parents élus fait état du même résultat au vote sur la proposition majoritaire en conseil d'école et ne comprend donc pas la nécessité de consulter le service juridique du rectorat.

Stéphane PICOUT s'interroge sur les raisons qui ont conduit la DASEN à « réclamer » une proposition à la Mairie alors que celle-ci nous dit avoir fait le choix de ne pas faire remonter de proposition pour respecter la position du conseil d'école : la DASEN a donc sollicité une proposition municipale afin de contrer la proposition d'organisation votée au conseil d'école

S'en suit une longue lecture de dates de réunions et de rencontre mais aucune réponse n'est apportée.

Fabrice COUEGNAS demande pourquoi ce qui est possible dans certaines écoles ne l'est pas dans toutes les écoles de la ville ? Quelle est la justification pédagogique ?

La DASEN impose ce choix disant que c'est un choix en cohérence avec le Projet Educatif Territorial et les moyens mis en œuvre par la municipalité, alors même que M. SNOECK de la DDCSPP indique qu'aucun avant-projet n'est remonté aux services de l'Etat jusqu'alors. La DASEN indique « assumer être la DASEN du péri-éducatif ».

Il s'agit maintenant pour la municipalité de La Souterraine, si elle souhaite toujours respecter le choix du conseil d'école de retirer sa proposition et de faire remonter à la DASEN la proposition du conseil d'école : celle-ci s'est dite encore ouverte à quelques aménagements.

➤ Masbaraud-Mériqnat :

Sandrine GORGEON interroge sur les raisons qui ont conduit la DASEN à évincer la proposition du conseil d'école :

- L'organisation proposée par la mairie notamment avec 2 heures le mercredi matin est une proposition qui a été refusée dans une autre école du RRS (Bourganeuf Riffaterre) qui a dû revoir sa proposition sous les conseils de l'IEN : comment à quelques kilomètres de distance des avis contraires peuvent ils être avancés ?
- Cette organisation empêche l'école de travailler avec les autres écoles du RRS.
- Les parents sont-ils informés de l'organisation proposée ?
- Comment se fait il que le maire ait eu des assurances sur la proposition retenue avant le CDEN au point de publier dans sa gazette le contenu de la proposition... ?
- Quel intérêt pédagogique de placer des activités péri-éducatives le mercredi matin ?
- Quelles sont les conséquences sur les activités scolaires (piscine, rencontres inter écoles,...) ?

Fabrice COUEGNAS s'étonne que soit retenue une proposition qui est en dehors du cadre du décret et que la proposition du conseil d'école, dans le cadre réglementaire du décret soit rejetée... La proposition municipale prévoit des journées de 6 heures de classe or des journées supérieures à 5h30 doivent être justifiées par la cohérence avec le projet éducatif territorial (PEDT) : le responsable de DDCSPP indique qu'aucun PEDT n'est encore remonté aux services de l'Etat.

- La proposition du conseil d'école correspond au décret donc il n'y a aucune raison de l'évincer des discussions.

Aucune réponse n'est donnée par la DASEN. La Préfète indique que des recours devant les juridictions compétentes sont possibles.

➤ Guéret (Assolant) :

Le conseil d'école a fait état d'un décalage d'une demi-heure avec les écoles du regroupement (Guéry et Cerclier) pour l'heure de sortie fixée à 16h30 (16h pour les écoles élémentaires). La proposition retenue en conseil d'école est donc de fixer l'heure de sortie à 16h15 afin de faciliter la vie des parents qui auraient des enfants à récupérer dans les 2 écoles.

Cette proposition est également refusée.

Fabrice Couégnas demande quel enjeu majeur représente ce ¼ d'heure d'un point de vue pédagogique ou du point de vue de l'organisation des activités péri éducatives... Encore aucune réponse... si ce n'est la précision de Mme Michon, indiquant qu'une garderie gratuite sera

proposée pour les enfants concernés. Là encore, on remarque qu'une mise en place d'un nouveau dispositif est indispensable pour répondre aux divers problèmes posés par la mise en place de cette réforme.

NB : le décalage entre les heures de sortie des écoles élémentaires et maternelles se présente aussi à Bourganeuf, à Aubusson, à Ste Feyre, à La Souterraine

La DASEN indique qu'une évaluation du dispositif sera menée dès l'an prochain dans les communes concernées, par les IEN des circonscriptions et le chargé de mission.

L'UNSA n'a à aucun moment pris la parole.

La Préfète semblant vouloir écouter les débats, Fabrice Couégnas demande si le point presse prévu à 17h constitue l'horaire limité du CDEN ou si les travaux du CDEN pourront être menés à leur terme, sans contraintes de temps.

Le SNUipp-FSU demande si les maires ont été avertis du fait que le Conseil d'État a rejeté les modifications liées aux taux d'encadrements. En effet, le Conseil d'État, dans un avis récent, a rejeté le projet de décret visant à permettre un assouplissement des taux d'encadrement des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (PEDT).

Les taux actuels prévoient la présence d'un animateur pour 10 enfants pour les moins de 6 ans, et d'un animateur pour 14 enfants pour les plus de 6 ans. Le projet de décret prévoyait d'abaisser ces taux à un animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans, et à un animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans. À ce rejet plusieurs raisons :

- Le **projet de loi** sur la refondation de l'école qui modifie le Code de l'éducation en instituant le PEDT n'a pas encore été voté par le Parlement et peut encore être modifié : la dérogation aux taux d'encadrement fondée sur un PEDT pas encore défini n'a donc pas pour l'instant de fondement légal.

- On **n'expérimente pas lorsqu'il s'agit de protection des mineurs** : "on ne peut expérimenter une réforme en réduisant une règle qui induirait une baisse de la sécurité des mineurs".

- Le texte introduirait une **rupture d'égalité des usagers devant la réglementation** : l'existence d'un PEDT ne semble pas une garantie suffisante aux yeux des conseillers d'État pour justifier une telle différence dans les taux d'encadrement, d'un accueil périscolaire à l'autre.

Vote sur les propositions d'horaires des écoles : POUR : 6 / CONTRE : 8 (FSU)/ ABSTENTION : 4

Laurent LAFAYE de L'UNSA sort à 17h.

3) Règlement type départemental

Fabrice Couégnas indique avoir apprécié le travail réalisé avec Caroline Michaud sur le règlement intérieur départemental : les échanges ont été riches, les groupes de travail ont permis ces échanges, les avancées ont été prises en compte. C'est assez rare pour être remarqué...

Fabrice Couégnas indique que la FSU votera contre ce règlement intérieur puisqu'y sont annexés les horaires des écoles que la FSU a contestés.

Vote : POUR : 8 / CONTRE : 8 (FSU) / ABSTENTION : 1

4) Calendrier scolaire 2013/2014 :

La FCPE demande le raccourcissement des grandes vacances pour être favorable au calendrier proposé.

Trémeur DUVAL explique que ce calendrier est mal pensé, ce que l'on pouvait comprendre pour l'année 2012/2013, où l'allongement des vacances de Toussaint (allongement auquel nous sommes favorables) avait été décidé tardivement. Rattraper le jeudi des vacances de Toussaint sur deux mercredi après-midi (13 novembre et 11 juin) pour les collèges, les lycées est générateur de problèmes : impossible de faire « entrer » les 4 h du matin dans les 3 h de l'après midi pour de nombreux collèges ; rattraper des heures alors que les collègues d'EPS travaillent déjà le mercredi après-midi ; collègues sur plusieurs établissements qui devront, parfois, « jongler » avec le temps pour arriver à l'heure dans leur deuxième établissement... Trémeur DUVAL demande à ce que le Recteur précise aux chefs d'établissements que c'est bien le jeudi qui est rattrapé ces deux mercredis après-midi.

5) Renouvellement des DDEN

Fabrice COUEGNAS salue le travail réalisé par les DDEN notamment sur les visites d'écoles et le travail de médiation qui permet souvent de faire avancer les dossiers localement. Il remercie tout particulièrement Robert Jean qui préside l'association depuis 20 ans et qui y a accompli un travail considérable et remarquable.

Robert Jean regrette que les DDEN ne siègent qu'à titre consultatif en CDEN, et espère une évolution pour son successeur.

Vote : Pour : 14, Abstention : 1 (PEP)

6) Carte scolaire

Conditions d'application de la charte : Fabrice COUEGNAS indique que, pour la FSU, l'esprit de la Charte est totalement dévoyé puisqu'un très grand nombre d'écoles sont mises en alerte réduisant considérablement l'intérêt du principe de la mise en alerte... Certaines écoles sont mises en alerte tous les ans sans que cette mise en alerte soit justifiée au regard d'autres écoles du même type ni par des critères objectifs (y compris après mesure de carte scolaire). La FSU demande donc que soient clarifiés les critères qui conduisent à la mise en alerte ainsi que les conditions de sortie de cette liste.

Aucune réponse n'est apportée

Fabrice COUEGNAS demande dans quelle mesure la fermeture du poste de brigade de Crocq a fait l'objet d'un débat avec les élus locaux et en quoi l'égalité territoriale est garantie quand aucun remplaçant n'est disponible à 20 km à la ronde.

La DASEN indique que le brigade sera réimplanté sur moyens provisoires à la rentrée et la situation réétudiée dans le cadre de la carte scolaire 2014.

-Gentioux : la FSU 23 a interrogé la DASEN sur les raisons qui l'ont conduite à refuser les dérogations autorisant la scolarisation de 6 enfants de 3 ans dans la classe unique de l'école de Gentioux. Elle le justifie en disant **qu'elle craint de devoir ouvrir une deuxième classe alors qu'elle**

n'en a pas les moyens et indique que si ces mêmes moyens le lui permettent, un ajustement sera fait à la rentrée. Fabrice COUEGNAS fait remarquer qu'il s'agit d'un précédent regrettable surtout au regard de la volonté du Ministère de scolariser les enfants de moins de 3 ans. Pour la FSU 23, cette situation est inconcevable et montre, si c'était encore nécessaire, que la baisse des effectifs du département est organisée par les contraintes fortes imposées sur les postes. Il n'est pas acceptable que des élèves en Zone de Revitalisation Rurale et en Zone de Montagne se voient interdire l'accès à l'école de leur commune.

La FSU 23 propose donc au vote le vœu suivant : ***« Le CDEN demande que, dans le département de la Creuse comme ailleurs sur le territoire national, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans soit développée et a fortiori dans ce cadre demande à ce que les demandes de dérogation des parents d'enfants de 3 ans pour scolariser leurs enfants à l'école de Gentioux soient acceptées. »***

Vote : POUR : 11 / ABSTENTION : 3

La FSU 23 évoque également la « fuite » de certains élèves vers des structures d'enseignement de type associatif ou vers la scolarisation à domicile. La DASEN le confirme en évoquant une trentaine d'élèves pour le primaire, ainsi qu'une dizaine relevant des collèges. Trémur DUVAL, évoquant la faiblesse des moyens horaires donnés par le Rectorat aux établissements (pas de quoi faire deux classes à Crocq pour plus de 30 élèves par exemple,) estime que celle-ci contribue à la « fuite » des élèves.

-RASED : Nicolas SIMONNET intervient en déplorant la suppression de deux postes d'enseignants RASED dans le secteur nord-est de la Creuse, dont les interventions étaient très appréciées et attendues par toute la communauté éducative. La DASEN, après avoir demandé des précisions sur le secteur géographique concerné, indique qu'elle étudiera cette situation, en justifiant de la même manière que jusqu'alors, à savoir : elle n'aura pas plus les moyens de réimplanter ces postes à la rentrée.

Elle finit par indiquer qu'un poste d'enseignant en plus, c'est un poste en moins pour un autre ministère...

-ULIS : Reprenant le PV du CDEN du 29 mai, où il est indiqué que Mme NIQUET « informe d'une rencontre avec les deux principaux de Guéret dès le lendemain pour évoquer les filières SEGPA et l'implantation d'une ULIS sur Guéret, peut-être sur le collège Marouzeau », Trémur DUVAL demande où en est la réflexion, car nous nous inquiétons de la présence de deux ULIS et d'une SEGPA dans le même collège. Pas de réponse claire de la part de la DASEN, qui indique que ce dossier n'a pas été traité depuis le dernier CDEN.

Fabrice COUEGNAS regrette que ce poste ne soit pas installé « en dur » afin qu'il puisse être pourvu dès à présent, et qu'un enseignant brigade ne soit pas implanté sur le support pour l'année, au dernier moment. La DASEN répond que l'enseignant concerné est au courant, et que personne ne sera nommé au dernier moment, ce qui s'est avéré faux ! Ce poste n'est toujours pas proposé aux PE qui ne peuvent donc pas y candidater, même si l'IEP précise qu'elle reçoit des collègues ayant candidaté sur des postes ASH !

-EMALA : un audit a été réalisé à la demande du Recteur par le doyen des IEN, Max Gratadour. Seule la DASEN a pour l'heure été destinataire des conclusions. Elle indique que toutes les parties interviewées en seront destinataires. Elle précise d'ores et déjà qu'elle n'a pas les moyens de revenir sur la suppression des 2 postes de l'an dernier, et qu'une redistribution des compétences aura lieu, tant sur le plan pédagogique que logistique. Le CDEN avait pourtant à l'unanimité demandé le retour des 4 EMALA à plein temps !

André MAVIGNIER, vice président du Conseil Général indique que des problèmes ont été rencontrés notamment dans la gestion financière par l'association. Il indique qu'il faut réfléchir à de possibles évolutions, et à un « repositionnement » des EMALA.

Fabrice COUEGNAS s'étonne de cette prise de position qui semble contraire au vœu voté à l'unanimité en séance plénière par le Conseil Général. André MAVIGNIER indique que réfléchir à des évolutions ne préjuge pas des choix qui seront faits.

Le SNUipp-FSU 23 a demandé à être associé à la réflexion.

En conclusion, Fabrice COUEGNAS indique le SNUipp-FSU 23 se félicite que l'École (élémentaire et maternelle) devienne une priorité. Il considère que c'est bien là la conséquence de nos luttes, de nos interventions, de nos propositions menées ces dernières années. Mais, cette priorité au primaire ne peut pas être qu'un slogan ministériel. Il faut transformer l'essai et passer aux travaux pratiques. Cette priorité doit se transformer en actes concrets, en actes tangibles, qui permettent à notre école d'avancer, à nos élèves de mieux réussir et aux enseignants de mieux travailler à cette réussite. Malheureusement, nous devons constater que sur les 3 axes majeurs de la refondation pour le primaire, le département de la Creuse n'en voit aucune concrétisation :

- **Rythmes scolaires** : la DASEN indique elle-même être la DASEN du périscolaire et on constate que la réforme se met en place ici et là contre l'avis des communautés éducatives qui font pourtant vivre l'école au quotidien. La DASEN va même au-delà en faisant le choix de créer du conflit là où il n'existe pas !!! Aucune réponse n'est apportée aux demandes unanimes du CDEN...
- **Le plus de maîtres que de classes** : le CDEN s'est prononcé favorablement pour le redéveloppement des EMALA, adaptation pertinente du principe du plus de maîtres que de classes dans un département rural : aucune réponse n'est apportée...
- **La scolarisation des enfants de moins de 3 ans** : non seulement aucun moyen n'est dédié au développement de cette scolarisation mais la scolarisation d'enfants de 3 ans révolus dans leur école communale est empêchée par la DASEN.
-

La FSU 23 a donc le sentiment que refondation ne passe pas dans le département : il est grand temps de passer des déclarations d'intention aux actes !!!

SNUipp-FSU 23